

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **13 octobre 2015 à 20 h 00**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
Mme Lise Charest
Mme Julie Lemieux
M. René-Philippe Hébert
M. Alexandre Zalac
M. Mario Cardinal

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

142-10-15

Ouverture de la séance

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu de procéder à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

143-10-15

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

144-10-15

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

145-10-15

Campagne Centraide 2015-2016

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu de contribuer à cette campagne de financement pour un montant de 75.00 \$. Que les coûts de cette dépense soit affectée au compte de banque «*Subventions autres organismes : dons*» portant le numéro 02-190-00-971.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

146-10-15

Diocèse de Valleyfield – Souper Prêt d'Honneur

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de faire l'achat de quatre billets au coût de 55.00 \$ chacun. Que les coûts reliés à cette dépense soit affectée au compte de banque «Frais de représentation, congrès élus» portant le numéro 02-110-00-310.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

147-10-15

Fondation École secondaire Soulanges

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Paul Cozens et résolu de contribuer à cette campagne de financement pour un montant de 25.00 \$. Que les coûts de cette dépense soit affectée au compte de banque «*Subventions autres organismes : dons*» portant le numéro 02-190-00-971.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dépôt des indicateurs de gestion

Une copie du rapport préparé par Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

148-10-15

Formation – Aménagement durable du territoire

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu que la directrice générale soit par la présente, autorise à émettre un chèque de 517.39 \$ toutes taxes en sus, libellé à l'ordre de Wolters Kluwer Québec Ltée et de procéder à l'inscription de l'inspecteur municipal pour une formation en ligne qui se tiendra à la fin octobre 2015 et ayant pour thème «*L'aménagement durable du territoire : de la théorie à la pratique*». Que les coûts reliés à cette formation soient affectés au compte de banque «*Urbanisme - Formation*» portant le numéro 02-610-00-454.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

149-10-15

Activité culturelle pour l'Halloween

Concernant la réalisation d'événements spéciaux pour les jeunes, dans l'entente de services avec le Réseau BIBLIO CQLM, la bibliothèque bénéficie d'une subvention annuelle égale à 25% du prix d'une animation de son choix incluant les frais de déplacement et les taxes, notamment pour l'année 2015, la directrice générale désire vous soumettre un projet de spectacle pour l'Halloween, un spectacle d'animation interactif intitulé «*Roseline la Sorcière*» pour le dimanche 25 octobre 2015 de 13h à 14h30, au Centre socioculturel, au coût total de 400,27\$ et représentant un montant de 300.20\$ après remise de la subvention, le tout étant payé à même des commanditaires.

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu que ce projet de spectacle familial «*Roseline la Sorcière*» soit tenu dans les locaux de la municipalité, tel que présenté par la directrice générale. Que les coûts reliés à cette activité familiale soit affectée au compte de banque «*Fournitures de bureau, livres (biblio)*» portant le numéro 02-702-30-670.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

150-10-15

Droit d'assujettissement – Déclaration de compétence limitée du domaine de la culture

ATTENDU que la MRC de Vaudreuil-Soulanges annonce son intention de déclarer sa compétence limitée, à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire, sur une partie de leur compétence dans le domaine de la culture, cette déclaration visant exclusivement la concertation, la planification et l'accompagnement (CPA) dans ce domaine, et plus particulièrement :

En assumant la responsabilité de déployer des mécanismes de concertation des intervenants culturels avec les intervenants du CACVS, afin de définir les enjeux et la vision de développement stratégique de la culture sur son territoire;

En établissant ensemble des planifications dans un esprit d'innovation, tenant compte des liens et de la synergie entre les événements et les équipements, assurant ainsi l'intégration et le déploiement des composantes culturelles régionales dans différents secteurs d'activités;

En accompagnant les municipalités locales et différents partenaires dans la réalisation de projets à caractère culturel et la mise en œuvre de la Politique culturelle;

En initiant des mécanismes de réflexion permettant d'établir et de façonner une identité régionale, prenant la culture comme repaire identitaire;

QU'aux fins de la présente résolution d'intention, la MRC de Vaudreuil-Soulanges précise que la mise en œuvre de la Politique culturelle et la réalisation des projets à caractère culturel demeurent sous la seule responsabilité des municipalités locales de son territoire;

QUE cette déclaration de compétence limitée serait exercée à compter du 1^{er} janvier 2016;

QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges annonce également son intention que cette déclaration de compétence limitée soit soumise aux modalités et conditions administratives et financières suivantes :

Exercice du droit d'assujettissement

- a) La municipalité de Très-Saint-Rédempteur exerce son droit d'être assujettie à l'égard de cette compétence limitée de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et transmet cette résolution exprimant son intention, et ce, par courrier recommandé à la MRC.
- b) La municipalité de Très-Saint-Rédempteur transmet à la MRC avant le 90^e jour qui précède le quatrième mercredi du mois de novembre de son exercice financier, la Municipalité doit verser, à titre de condition financière d'assujettissement, un montant équivalent à sa quote-part des dépenses relatives à cette compétence pour la période à compléter dans l'exercice financier en cours.

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu que cette proposition soit acceptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

151-10-15 **Comptes à payer**

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **94 183,01\$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1500212 à C1500238	75 704,28 \$
Paiement AccèsD (L) L1500102 à L1500112	7 801,48 \$
Chèques de salaires nos D1500165 à D1500183	10 677,25 \$
GRAND TOTAL	<u>94 183,01 \$</u>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

152-10-15 **Mandat additionnel pour la firme d'ingénierie**

CONSIDÉRANT la fin du contrat concernant les honoraires pour les services professionnels d'ingénierie, soit un maximum de neuf (9) visites, dont cinq (5) visites en

mécanique et 4 visites en électricité pour l'ensemble de nos services jusqu'au 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la fin des travaux prévue en novembre concernant la ventilation, la climatisation, le chauffage et les thermopompes;

CONSIDÉRANT le nouvel échancier de l'entrepreneur Construction Encore Ltée;

CONSIDÉRANT que 4 visites à effectuer sont essentielles, à savoir :

- Visite d'acceptation provisoire pour les deux disciplines (mécanique et électrique);
- Visite pour les travaux finaux des deux disciplines (mécanique et électrique);
- Visite pour le troubleshooting;
- Inspection finale pour les deux disciplines (mécanique et électrique);

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'accepter que la municipalité accepte de payer un montant additionnel de 4500 \$ libellé à l'ordre de Rochon Experts-conseils inc. pour un mandat de visites additionnelles. Que les coûts reliés à ces travaux soient affectés au compte de banque «*Projet infrastructure*» portant le numéro 54-112-60.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

153-10-15

Autorisation de virements de crédit

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Lise Charest et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder aux virements de crédit nécessaires aux postes budgétaires suivants :

Un montant de **1.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC-ADMIN GENERALE» au poste budgétaire «QUOTE-PART MRC – COUR MUNICIPALE».

Un montant de **1.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC-SUBVENTIONS AUTRES» au poste budgétaire «QUOTE-PART MRC – ÉVALUATION».

Un montant de **1.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC-SÉCURITÉ PUB (Ptie1)» au poste budgétaire «QUOTE-PART MRC – FIBRE OPTIQUE».

Un montant de **1.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC-MATIÈRES ORGANIQUES» au poste budgétaire «QUOTE-PART MRC – COLLECTE SÉLECTIVE».

Un montant de **1.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC CULTURE» au poste budgétaire «QUOTE-PART MRC – GESTION MAT RÉSIDUELLES».

Un montant de **1.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC-CULTURE» au poste budgétaire «QUOTE-PART MRC – AMÉN. & URB».

Un montant de **1.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC – ANGES DES PARCS» au poste budgétaire «QUOTE-PART MRC – CLD».

Un montant de **241.04 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC - CULTURE» au poste budgétaire «QUOTE-PART MRC – ÉVALUATION AUTRES».

Un montant de **741.87 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC NETTOYAGE COURS D'EAU» au poste budgétaire «QUOTE-PART MRC – ÉVALUATION AUTRES».

Un montant de **800.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC NETTOYAGE COURS D'EAU» au poste budgétaire «FONDS DE PENSION (admin)».

Un montant de **600.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC NETTOYAGE COURS D'EAU» au poste budgétaire «TÉLÉPHONIE».

Un montant de **500.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC NETTOYAGE COURS D'EAU» au poste budgétaire «ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE (SERVICE)».

Un montant de **400.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC NETTOYAGE COURS D'EAU» au poste budgétaire «PIÈCES, ACCESSOIRES, QUINCAILLERIE».

Un montant de **600.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC NETTOYAGE COURS D'EAU» au poste budgétaire «ÉGLISE – ENTRETIEN RÉPARATION».

Un montant de **313.16 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC NETTOYAGE COURS D'EAU» au poste budgétaire «ÉGLISE-CHAUFFAGE».

Un montant de **600.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC NETTOYAGE COURS D'EAU» au poste budgétaire «ÉGLISE-ÉLECTRICITÉ».

Un montant de **300.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «QUOTE-PART MRC NETTOYAGE COURS D'EAU» au poste budgétaire «GESTION DES ARCHIVES, BUREAUTIQUE».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

Avis de motion – Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain

Avis de motion est donné par Mme Lise Charest qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant sur la garde de poules en milieu urbain.

154-10-15

PIIA – Demande d'approbation d'un modèle de maison supplémentaire (Le Sommet)

ATTENDU QUE le projet «Le Sommet» se trouve dans la zone RC-7 et est par conséquent soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158;

ATTENDU QUE le Conseil a déjà approuvé onze (11) modèles de maison pour ce projet et qu'un 12^e modèle apportera plus de variété ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter le modèle soumis à condition de respecter les normes prévues par la résolution numéro 39-04-13 de la séance ordinaire du Conseil du 9 avril 2013, et de s'assurer que la fenestration du sous-sol permettra ultérieurement de réaliser une chambre à coucher supplémentaire en respectant les normes prévues à la section 9.7 du chapitre 1 du *Code de construction du Québec*;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le modèle de maison supplémentaire pour le projet «Le Sommet» à condition de respecter les normes établies par la résolution numéro 39-04-13, de prévoir au sous-sol une fenestration permettant de respecter la section 9.7 du chapitre 1 du *Code de construction du Québec* pour la réalisation d'une chambre à coucher supplémentaire, et de réaliser une installation septique permettant l'ajout d'une chambre supplémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

155-10-15

Invitation de deux firmes pour des travaux de pavage – chemin des Pommiers-Fleuris

CONSIDÉRANT les plaintes reçues de citoyens concernant l'état de dégradation de la chaussée dans le secteur du chemin des Pommiers-Fleuris;

ATTENDU QUE la municipalité recevra du programme de petite voirie pour l'année 2015 un montant de 12 500 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des travaux d'excavation de plusieurs pierres sous une partie de section asphaltée et remplissage de trous sur le chemin des Pommiers-Fleuris à l'été 2015 afin de minimiser les dommages à la surface;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu de procéder à l'asphaltage de certaines sections de la chaussée qui sont devenues nécessaires sur le chemin des Pommiers-Fleuris;

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu que les documents d'appels d'offres soient préparés et acheminés à deux entreprises invitées pour effectuer des travaux d'asphaltage sur cette rue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

156-10-15

Achat de sel de route – Saison 2015-2016

CONSIDÉRANT la réception de quatre soumissions pour l'achat de 100 tonnes de sel de route pour la saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise Sel Sifto est la plus basse, soit un montant de 91,12\$/tonne livrée toutes taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a offert l'approvisionnement en sel, et ce, après l'ouverture des soumissions à un prix de 82,73\$/tonne livrée toutes taxes en sus;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres du 25 septembre 2015 pour le motif que les prix soumis sont trop élevés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

157-10-15

Versement Entreprise Encore Ltée – Aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église

Suite à la réception du 5^e certificat de paiement vérifié et approuvé par la firme Les architectes Massicotte et Dignard, les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **206 322,07 \$** toutes taxes en sus à la firme Construction Encore Ltée et constituant le cinquième (5^e) versement sur les travaux exécutés à ce jour pour l'aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église. Que les coûts reliés à ces travaux soient affectés au compte de banque «*Projet infrastructure*» portant le numéro 54-112-60.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information

1. Suivi concernant les travaux d'aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église
2. Compte-rendu concernant le Congrès de la Fédération québécoise des municipalités

Période de questions

158-10-15

Levée de la séance

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu de lever la séance à 20 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 35.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière